



# Compte-Rendu

## Commission Thématique « Gestion des milieux aquatiques »

Le 8 juillet 2021 à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château

### Membres présents :

**Monsieur Pascal SAILLIOT** : Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais et Président de la Commission Thématique Gestion des milieux aquatiques

**Madame Valérie CHERIGIE** : Directrice du Symcéc

**Monsieur Julien TRAXEL** : Chef de Pôle Milieux aquatique au Symcéc

**Monsieur Jean-Michel MAGNIER** : Représentant du Symcéc

**Monsieur Alexandre DECRY** : CC Campagnes de l'Artois et Maire de SARTON

**Monsieur Thierry POILLET** : CA2BM et Maire de Nempont-Saint-Firmin

**Monsieur Régis SEINE** : CC des 7 Vallées et Maire de Roussent

**Monsieur Claude PATTE** : CC Ponthieu-en-Marquenterre et Maire d'Argoules

**Monsieur Jean-Marie GUENEZ** : CC Pays du Coquelicot et Maire de Saint-Léger-Lès-Authie

**Monsieur Albert LEBRUN** : Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

**Monsieur Bertrand BODDAERT** : Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

**Monsieur Edouard COACHE** : Association « Moulins au fil de nos cours d'eau »

**Madame Justine LIEUBRAY** : Fédération de Chasse de la Somme

**Madame Mélanie LEVY** : Fédération de Chasse du Pas-de-Calais

**Monsieur Christophe HEMAR** : Comité Régional Canoë Kayak des Hauts-de-France

**Monsieur Aryendra PAWAR** : Fédération de Pêche de la Somme

**Monsieur Frédéric LABARRE** : DDTM de la Somme

**Madame Annabelle MORMENTYN** : Agence de l'Eau Artois-Picardie

**Monsieur Laurent LEJEUNE** : DREAL des Hauts-de-France

**Monsieur Antoine FRICHOT** : animateur du SAGE Authie

### Membres excusés :

**Monsieur Henri DEJONGHE** : Président de la CLE Authie

**Monsieur Dominique DUFOSSE** : CC Territoire Nord Picardie et Adjoint d'Occoches

**Monsieur Patrick CRESTOT** : CPIE Val d'Authie

**Monsieur Christophe LARDRY** : Syndicats des Pisciculteurs des Hauts-de-France

**Monsieur Nicolas VANSTAEVEL** : DDTM du Pas-de-Calais

---

### Ordre du jour :

#### **1. Introduction**

- Rappel sur le SAGE Authie
- Les objectifs de la commission thématique
- Les enjeux, objectifs et orientations du SDAGE 2022-2027
- Le travail déjà réalisé dans le SAGE Authie

#### **2. Etat des lieux/diagnostic de l'Authie et de ses affluents**

- Le réseau hydrographique du bassin versant de l'Authie
- L'état des masses d'eau
- Le bilan hydromorphologique de l'Authie

#### **3. L'entretien et la restauration de l'Authie et de ses affluents**

- Le Plan Pluriannuel de Gestion
- Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)

## **Pièces jointes au compte rendu :**

- Présentation de la réunion
- 

## **Tour de table :**

Pascal SAILLIOT, Président de la Commission Thématique Gestion des milieux aquatiques introduit la séance. Il remercie les membres pour leur participation et propose un tour de table.

Il rappelle que cette première réunion est une approche pédagogique qui permet de découvrir les différents thèmes et problématiques de la commission afin que tous les participants démarrent sur une même base de connaissances.

### **1) Introduction**

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

#### ***Cf présentation.***

- Les objectifs de la commission thématique sont de valider l'état des lieux de la thématique et de définir l'enjeu et les objectifs d'ici la fin d'année 2021.
- L'état des lieux complet du SAGE ainsi que tous les enjeux et objectifs seront validés en réunion de CLE prévue le 15 décembre 2021.
- Il est rappelé que le SAGE Authie devra être compatible avec le SDAGE 2022-2027.

#### **Remarques :**

Pas de remarques particulières sur cette présentation.

### **2) Etat des lieux/diagnostic de l'Authie et de ses affluents**

#### **a) Le réseau hydrographique du bassin versant de l'Authie**

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

#### ***Cf présentation.***

#### **Remarques :**

Pas de remarques particulières sur la présentation des deux premiers points.

#### **b) L'état des masses d'eau**

#### **Remarques :**

Pascal SAILLIOT demande à l'assemblée s'il y a des remarques en rappelant que l'atteinte du bon état des masses d'eau est l'objectif du SDAGE et son programme de mesures. Il rappelle que ces éléments doivent être bien compris pour apporter ensuite des réponses techniques afin de répondre à cet objectif.

Il est demandé d'avoir une carte montrant toutes les communes du périmètre du SAGE Authie afin de pouvoir se repérer.

Il est indiqué que cette carte sera ajoutée dans l'atlas cartographique qui accompagne l'état des lieux du SAGE.

### **c) Le bilan hydromorphologique de l'Authie**

#### **Remarques :**

Pascal SAILLIOT rappelle qu'aujourd'hui le bon débit de l'Authie est lié avec une bonne quantité d'eau dans la nappe phréatique grâce à leur connexion mais qu'une mauvaise qualité de la nappe peut avoir des répercussions sur le fleuve et inversement. Il met par conséquent un point d'importance sur le travail de la commission « gestion des milieux aquatiques » qui doit être transversal à tous les sujets notamment au suivi de la qualité de la nappe phréatique.

Il est remarqué que l'Authie lors des grosses pluies, est altérée par l'apport des Matières en Suspension (MES) et que cette altération est visible à l'œil nu (couleur marron). Cet apport en MES est causé par l'érosion et le ruissellement du sol. Il est précisé aussi que ce changement de couleur de l'Authie est de plus en plus courant.

Pascal SAILLIOT précise que ces MES peuvent de plus transporter d'autres pollutions comme les produits phytosanitaires ou les nitrates. Cette altération peut avoir une incidence sur toutes les activités du territoire rendant les milieux aquatiques non fonctionnels.

Il rappelle à ce titre que l'objectif est pourtant d'assurer une bonne fonctionnalité d'un territoire d'eau exceptionnel, raison pour laquelle il s'est engagé dans cette commission.

Les observations et les idées doivent émerger afin de pouvoir faire des propositions de territoire en adéquation avec les orientations du SDAGE.

Il est indiqué que pour obtenir une bonne qualité de l'Authie, il faut filtrer l'eau qui ruisselle en amont avant qu'elle n'arrive dans le cours d'eau. La problématique de l'érosion et du ruissellement sur le territoire est la principale cause de cette dégradation. Par conséquent sa gestion par les 8 EPCI est importante et prioritaire.

Pascal SAILLIOT rappelle que la commission thématique n'est pas là pour trouver des responsables mais justement de travailler de manière collective avec tous les acteurs afin de discuter et de trouver des axes d'amélioration.

Il est remarqué que toutes les commissions thématiques sont finalement liées et qu'une communication entre elles et sur leurs travaux respectifs doit être mise en place.

Pascal SAILLIOT, en rappelant l'organisation qui est mis en place dans la CLE de l'Authie, appelle les participants à assister aux autres commissions thématiques pour apporter des compléments et justement créer ces liens.

Il est remarqué que la CLE Authie est toujours au même point qu'il y a 20 ans avec des simples constats qui sont faits sans forcément avoir d'actions concrètes. Des restrictions voir des interdictions doivent être mises en place rapidement sur le territoire notamment dans l'entretien de l'Authie.

Il est précisé que le Symcées par l'intermédiaire du Plan de Gestion, fait avancer les choses sur l'entretien et la restauration de l'Authie avec notamment la mise en place prochainement d'une équipe de terrain pour enlever en priorité les embâcles présents sur le cours d'eau et ses affluents.

Il est rappelé à ce titre que le propriétaire a l'obligation d'entretenir la partie du cours d'eau qui traverse sa propriété.

Pascal SAILLIOT rappelle que la CLE n'est pas l'outil opérationnel des actions mais plutôt l'outil « décisionnel » dont le but est de définir les mesures qui doivent être mises en œuvre pour répondre aux objectifs.

Il est demandé à ce que les commissions, en plus de définir des mesures (orientations et dispositions), servent aussi à faire passer des messages auprès des politiques notamment auprès du domaine agricole. Par exemple, le fait que l'élevage soit peu encouragé économiquement, amène les agriculteurs à retourner leurs prairies.

De plus certaines réglementations ne sont pas en adéquation avec les objectifs de bonne qualité des eaux ou ne sont pas applicables concrètement sur le terrain.

Pascal SAILLIOT rappelle toute l'importance de l'outil SAGE et de la CLE Authie dans ce type de démarche et d'une structure opérationnelle cohérente.

### **3) L'entretien et la restauration de l'Authie et de ses affluents**

#### **a) Le Plan Pluriannuel de Gestion**

La présentation est réalisée par Julien TREXEL, Chef de Pôle Milieux Aquatiques au Sycméa.

***Cf présentation***

#### **Remarques :**

Le Sycméa précise que la Communauté de Communes du Ponthieu en Marquenterre et la CA2BM doivent délibérer pour transférer la compétence au Sycméa. La Communauté de Communes Territoire Nord Picardie doit également délibérer pour une éventuelle délégation.

Le Sycméa précise également que le Plan de Gestion et les Déclarations d'Intérêt Général (DIG) permettent aux équipes d'intervenir chez le propriétaire sans lui enlever ses responsabilités et son obligation d'entretien.

Il est indiqué que le propriétaire n'a pas forcément les moyens d'entretenir. Il fait face à d'autres problématiques sur sa propriété avec notamment le dépôt sauvage qui lui coûte de l'argent pour s'en débarrasser et des plaintes qui sont considérées sans suite.

#### **b) Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)**

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

***Cf présentation.***

#### **Remarques :**

Pascal SAILLIOT rappelle que la continuité écologique peut être un facteur dégradant de la fonctionnalité des milieux aquatiques et que certains marqueurs indiquent des altérations du milieu par la présence de certains ouvrages transversaux.

Le Symcécia précise que la mise en conformité de tous les ouvrages considérés infranchissables sur le territoire, sont répartis entre lui, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Fédération de Pêche de la Somme. Le Symcécia précise que 7 ouvrages sur 13 dont il est titulaire du projet, ont fait l'objet d'une consultation et qu'un bureau d'étude a été choisi pour réaliser les études.

Il est demandé d'avoir la liste de tous les ouvrages avec leur état d'état d'avancement et leur porteur de projet.

Pascal SAILLIOT appelle les services de l'Etat à apporter plus de précision sur l'avancement des projets.

Laurent LEJEUNE de la DREAL précise que des projets sur certains ouvrages ont débuté auprès de la police de l'eau du Pas-de-Calais et de la Somme et certains sont encore en étude.

Il indique qu'avec la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique, le devenir de certains ouvrages reste flou notamment pour ceux qui n'avaient pas d'usage économique mais qui pourraient garder un potentiel hydroélectrique.

Par conséquent, la dynamique de la restauration écologique mise en place sur le territoire est bloquée par des propriétaires qui attendent l'évolution du projet de loi pour prendre des décisions.

Il rappelle également que les services de l'Etat doivent tenir compte à la fois de la mise en conformité des ouvrages pour la continuité écologique mais aussi de l'aspect économique, d'où la difficulté.

Frédéric LABARRE de la DDTM de la Somme complète en précisant que les services de l'Etat essaient d'avancer avec les propriétaires de façon amiable sans faire intervenir la police de l'eau mais qu'il reste encore des points de blocage dont ils sont conscients.

Il est rappelé toute l'importance de restaurer la continuité écologique pour assurer une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques tout en gardant dans l'esprit, l'intérêt général. C'est l'objectif de la CLE Authie en ouvrant les débats pour faire avancer les projets.

Il remarque que les travaux de restauration de la continuité écologique réalisés sur certains ouvrages dans les années 80, ne suffisent pas aujourd'hui et ne répondent pas à la nouvelle réglementation de libre circulation des espèces dans un cours d'eau.

Il est demandé à ce que les décisions de restauration de chaque ouvrage soient prises en concertation et en prenant en compte tous les intérêts (économiques, environnementaux, touristiques) et non pas seulement l'aspect de la continuité écologique. Le consensus doit être la priorité.

Pascal SAILLIOT précise qu'il est possible de rétablir la continuité écologique tout en préservant le patrimoine de l'ouvrage. Il rappelle également que l'objectif de la CLE Authie est de répondre à l'intérêt général qui est la qualité de la vallée de l'Authie et une bonne gestion de sa ressource en eau.

## Objectifs de la 2<sup>ème</sup> réunion (prévue fin septembre)

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques dans un délai de deux semaines. Il est ensuite envoyé à tous les membres de la CLE.

### **Programme de la deuxième réunion :**

- Discuter sur les éventuelles remarques reçues ;
- Valider l'état des lieux « entretien et restauration » ;
- Définir l'enjeu et les objectifs ;
- Présentation de l'état des lieux de la partie 2 « espaces naturels et zones humides » et discussion autour de ses objectifs.

### **Autres remarques**

Frédéric LABARRE de la DDTM de la Somme invite les participants à faire part des questionnements concernant les services de l'Etat, à Antoine FRICHOT qui lui transmettra afin d'apporter des réponses précises.

Valérie CHERIGIE, Directrice du Symcéc, rappelle, avec son expérience dans l'animation du SAGE de la Canche, l'importance de cet outil, à travers ses orientations et dispositions, dans l'identification des actions opérationnelles et du « qui fait quoi ».

Laurent LEJEUNE précise que les orientations et dispositions des anciens SDAGE étaient orientées vers de l'explication et de la pédagogie. Le prochain SDAGE 2022-2027 s'orientera vers des dispositions beaucoup plus opérationnelles avec des indicateurs plus précis.

La volonté des SAGE est d'avoir également un règlement incitatif avec une forte portée sur le territoire.

Il indique également que le Symcéc est la bonne structure porteuse du SAGE dans la mise en œuvre opérationnel.

Frédéric LABARRE propose de profiter de l'état des lieux pour cibler les secteurs prioritaires du territoire.

Il est remarqué que c'est tout le territoire qui est prioritaire avec beaucoup d'attentes des collectivités notamment au niveau de la lutte contre l'érosion et le ruissellement d'autant plus que ces études sont très coûteuses pour les communes ou les EPCI.

Il est demandé si les zones d'expansion des crues seront définies dans le cadre du SAGE.

Il est précisé que les SAGE doivent prendre en compte et utiliser ces zones pour établir leurs orientations et dispositions.

Il est précisé aussi que le SDAGE 2022-2027 demande aux SAGE de définir les Espaces de Bon Fonctionnement de l'Authie qui est l'espace nécessaire au cours d'eau pour assurer l'ensemble de ses fonctions naturelles (diversité et qualité des habitats, qualité et quantité de la ressource en eau, recharge nappe/rivière, etc).

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Pascal SAILLIOT clôt la séance et remercie les participants.